

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE D'ENTRECHAUX

* * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 22 mai, à 18h30, le conseil municipal de la commune d'Entrechaux, légalement convoqué en date du 16 mai 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de monsieur le maire, Alexandre ROUX, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L.2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13 Nombre de conseillers représentés : 2 Votants : 15

Étaient présents : M. Jérôme BENOIT, Mme Marie-Josée CLEMENT, Mme Christiane COUVREUR, Mme France FARON, M. Dominique FRANCOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Géry KWITA, M. Ludovic LAGNEAU, Mme Catherine MONTIGNY, M. Thierry PASCAL, M. Alexandre ROUX, Mme Agnès TOURNIAYRE, M. Fabien VALENTIN

Absents représentés : Mme Barbara BLANC donne pouvoir à M. Dominique FRANCOIS, Mme Catherine LECOEUR donne pouvoir à Mme Christiane COUVREUR

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

N° 29/2025 Objet : Convention de financement avec le Syndicat d'Énergie Vauclusien pour les travaux de passage de l'éclairage public à la LED

Il est proposé de poursuivre les travaux de rénovation de l'éclairage public avec le passage à la LED sur 24 points lumineux. Ces travaux constituent la seconde et dernière tranche de travaux à l'issue de laquelle 100 % des points lumineux seront équipés de LED.

La première tranche avait été prise en charge financièrement par le Syndicat d'Énergie Vauclusien.

Pour cette seconde tranche, la commune confiera les travaux au Syndicat d'Énergie Vauclusien mais prendra en charge l'intégralité de leurs coûts ainsi qu'une prestation de conduite d'opération due au syndicat.

Le montant total de l'opération devrait s'élever à 24 990,00 € HT répartis comme suit :

- travaux : 23 800,00 € HT
- prestation de conduite d'opération : 1 190,00 €

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de M. le maire en séance,

Vu le résultat du vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide de confier au Syndicat d'Énergie Vaucluse la réalisation des travaux de rénovation d'éclairage public pour un coût total de 24 990,00 € HT.**
- **Accepte la convention de financement jointe à la présente délibération.**
- **Autorise le maire à signer la convention.**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 084-218400448-20250522-202529-DE

Le secrétaire de séance ,
Philippe GUINTRAND

Le maire,
Alexandre ROUX

Certifié exécutoire par le maire
compte tenu de la transmission en préfecture le 26/05/2025
et de la publication le 26/05/2025

